

LETTRE DES AMIS n° 110

* DATES A RETENIR

. **Samedi 5 février**, à **10 heures précises**, aux Archives départementales, première conférence de **M. Pierre Gérard**, Conservateur général honoraire du Patrimoine. Sujet abordé : "Toulouse au **XIII^e** siècle".

. **Samedi 12 février**, à **9 h 30 précises**, aux Archives départementales, premier cours de **paléographie moderne** assuré par **M. Christian Cau**, Conservateur, Directeur des Archives municipales de Toulouse.

. **Samedi 19 février**, à **10 heures précises**, aux Archives départementales, deuxième conférence de **M. Pierre Gérard** consacrée à "L'évocation de Toulouse au **XII^e** siècle"

* COTISATION 1994 (RAPPEL)

La **cotisation pour 1994** a été fixée par l'Assemblée générale du 9 octobre dernier à **130 F (65 F pour les étudiants)**. Il convient d'en adresser, **sans tarder**, le montant à notre trésorière **Mme Monique Cau**, 69, avenue Victor Ségoffin, 31400 Toulouse.

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne

Les chèques doivent être **obligatoirement** libellés à l'ordre de **l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne**.

Les Amis qui ont acquitté, à ce jour, leur cotisation, trouveront dans cette lettre le **timbre pour l'année 1994** qu'ils pourront coller sur leur carte d'adhérent.



Les **nouveaux amis ayant adhéré depuis le mois de septembre 1993** n'ont pas, bien entendu, à acquitter de nouvelle cotisation. Ils trouveront également, dans cette lettre, le **timbre 1994** à coller sur leur carte d'adhérent.

Si vous constatez une erreur, de notre part, infoncez-nous, sans tarder et veuillez bien nous excuser.

* POUR INFORMATION

Rappel : mercredi 26 janvier, à 21 heures précises, Salle du Sénéchal, 17, rue de Rémusat à Toulouse, conférence organisée par la Société toulousaine d'Etudes médiévales. **M. Christian Cau**, Directeur des Archives de la ville de Toulouse évoquera "**Le Pastel et le Siècle d'Or toulousain**".

Pour présenter son intervention, voici le texte que M. Cau nous a fait parvenir et que nous vous communiquons.

"Le pastel... nom magique associé à une extraordinaire richesse qui aurait fait vivre le pays toulousain dans un âge d'or. Ce pastel, que l'on transformait en "coques", est même à l'origine de l'expression bien connue "pays de cocagne".

C'est tout dire. La preuve de cette richesse mirifique est donnée par les fameux vieux hôtels qui font la gloire de Toulouse et d'Albi.

Derrière cette image un peu idyllique se cache une réalité beaucoup plus nuancée : culture difficile, structure commerciale complexe, manque de dynamisme des grands marchands, voire même pratiques douteuses... Si on ajoute mauvaises conditions climatiques, concurrence de l'indigo et début des guerres de religion, on comprendra pourquoi cette plante, source d'enrichissement pour une minorité, ne fut pour beaucoup qu'un mirage..."

Notre ami, M. André Delpech, Président de la Société toulousaine d'Etudes médiévales, me prie de vous informer qu'un petit cadeau sera offert à l'issue de la conférence de M. Cau, à tous ceux qui seront présents à la soirée.

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole !

Mariage décadaire à Salies du Salat

La Convention Nationale avait institué des fêtes civiques en l'honneur de la République. Elles avaient lieu en diverses occasions (plantation de l'Arbre de la Liberté, inauguration du Temple de la Raison, érection de l'autel de la Patrie etc...).

Plus tard, le Directoire imagine une "Fête des Epoux" et prescrit qu'elle devra se dérouler avec un certain faste en regrettant toutefois qu'elle ne puisse recevoir "la pompe et l'éclat en raison des circonstances actuelles qui commandent une économie sévère dans

toutes les dépenses publiques". Un cérémonial détaillé est imposé par arrêté du 27 germinal de l'an IV (16 avril 1796).

Nous n'avons pu retrouver le procès-verbal de ces cérémonies à Salies. Par contre, les mariages décadaires qui ont été célébrés quelques années plus tard ont fait l'objet de procès-verbaux détaillés établis par le Président de la Municipalité Cantonale à destination du Directoire Départemental.

Nous reproduisons intégralement un de ceux-ci.

"Aujourd'hui 30 pluviôse de l'an VII de la République (18 février 1799) sont partis du local de l'Administration Municipale du Canton de Salies à dix heures du matin pour se rendre au Temple Décadaire les citoyens LAPEYRE Agent Municipal du chef-lieu faisant les fonctions de président, Augustin COMPANS, LACOSTE, DURAN Agents Municipaux, CAUJOLLE, PUGIBET, Adjoints Municipaux, DE SANTIS Receveur de l'enregistrement, décorés de leurs écharpes, précédés d'un détachement de la Garde Nationale sédentaire, de l'Instituteur et de ses élèves et des Citoyens et citoyennes qui allaient être unis en mariage. Ils étaient suivis du second détachement de la Garde Nationale sédentaire et d'un grand nombre de Citoyens et citoyennes de tout âge et de tout sexe.

Le cortège est arrivé dans cet ordre au bruit des tambours au Temple Décadaire où on a chanté l'hymne "La Victoire en chantant" ; après, le Secrétaire a fait lecture des lois et arrêtés reçus pendant la décade ; ensuite l'Agent Municipal faisant la fonction de Président, a célébré les mariages de deux citoyens et deux citoyennes. La "Marseillaise" a été chantée et le cortège s'est retiré au local de l'Administration Municipale dans le même ordre qu'il en était parti.

De quoi a été rapporté le présent procès-verbal les an et jour que dessus."

Pour copie :

ROUEDE, Président

(Il est à noter que le signataire n'assistait pas à la cérémonie car il s'était fait représenter par le citoyen LAPEYRE).

A la lecture de ce procès-verbal on peut se rendre compte que ces cérémonies prenaient un caractère spectaculaire et que les chants et hymnes civiques y tenaient une large part.

Ces festivités se déroulaient avec un cérémonial identique dans les communes voisines ; seules des questions de détail y apportaient une variante ; ainsi à SAINT-MARTORY en des circonstances analogues on chantait "l'Hymne du Départ" et "La Liberté soumise aux Lois".

Les procès-verbaux que nous avons eus sous les yeux ne précisent pas si "les vieillards des deux sexes distribuèrent des couronnes et si les épouses furent vêtues de blanc, parées de fleurs et rubans tricolores", ainsi que le prescrivait l'arrêté de 1796...

Sources A.D.H.G.: 1 L 349, pièce 49
1 L 342, pièce 4

Jean DEDIEU

Texte transmis par Mme Marie-France PUYSSÉGUR-MORA,
responsable de l'Antenne du Comminges des Archives départementales, à St-Gaudens.

*** RECENSEMENT DES INSCRIPTIONS PUBLIQUES
OCCITANES dans les départements de Midi-Pyrénées et
Languedoc-Roussillon (suite)**

Notre ami, M. Henri Petit, nous a fait parvenir, voici quelques mois, les inscriptions gasconnes relevées sur le territoire de la commune de LHERM, dans le canton de Muret. Elles sont très nombreuses et parfois très savoureuses comme vous allez pouvoir vous en rendre compte.

Voici sa lettre que nous vous communiquons.

"Dans le cadre du relevé d'inscriptions en Occitan ou en Gascon, je vous communique les inscriptions occitanes que j'ai pu relever sur différentes façades ou quelques seuils de maisons, voire de terrains, tous situés à LHERM.

Elles sont, pour la plupart, nées de l'imagination éveillée de M. Louis BONZOM, ancien artisan maçon, ancien suisse et ancien carillonneur à la paroisse Saint-André, à Lherm. C'est lui qui les a réalisées, encore récemment, afin de marquer l'achèvement de travaux ou un achat de bien.

Je vous les transmets fidèlement, même si le texte peut surprendre ; vous me pardonnerez de n'en donner, parfois, qu'une traduction édulcorée.

Place de la Barrère :

*XIX FRIMAIRE AN MCMLXXXI
SANT BOURTOMIOU PREGAS PER UN CON DE LA BARRERO*

*19 novembre 1991
Saint BARTHÉLÉMY, priez pour un stupide de la Barrère*

Ayant acheté une friche, on l'aurait ainsi traité à cause du prix payé.
Il invoque saint Barthélémy, car une statuette de ce saint est nichée dans un mur du quartier de la Barrère.

Y AICI QUE ES LA FAMUSO TERRO DOU BLASY

C'est ici que se trouve la fameuse terre de BLASY

BLASY étant le sobriquet de l'ancienne propriétaire de cette terre.

2, rue du Vieux Pont :

*XII GERMINAL MCMLXXXX
ES AYSSI QUES LE VERITABLE QUARTIE DE LA BARRERO*

12 mars 1990

C'est ici que se trouve le véritable quartier de la BARRERE

*ASSI ES UN DE MES BIEL OUSTAOU DE LA BARRERO
BASTIT ABANT MDCCCXIII*

Ici est une des plus vieilles maisons de la Barrère, bâtie avant 1813

Ainsi datée parce que cette maison figurait sur l'ancien cadastre.

*QUI POT EN DISSE AUTAN DIN SA BIDO NAISE VIUBE DINS
LE MEMO OUSTAOU QUE SA MAY*

*Qui peut en dire autant dans sa vie : naître, vivre dans la même
maison que sa mère ?*

Parce que Marie-Jeanne, épouse de Louis BONZOM, naquit et vécut dans la maison maternelle.

Sous cette inscription, a été construit un cadran solaire ; en dessous-figure ce texte :

MARCHAO A LOURO BIELLO LE FOURTINOS

Le FOURTINES marchait à l'heure vieille

Une plaque ovale, de chaque côté de cette façade, porte les inscriptions suivantes :

*ESPIAS
LES TRES
MENHIRS*

Regardez les 3 menhirs

*HOURNERO
DE LA JANY
CASTELOU*

*La fournière de la Jenny CASTELOU
(ou : la souillarde)*

Puis sur une dalle de seuil :

*PER PUNICION TE ME COUPIRAS CINCANTO COPS
"CAU PAS ESCRIURE SUS TRETOUER COUMUNAU DOU LERMAS"*

*Pour punition, tu me copieras 50 fois
"faut pas écrire sur le trottoir communal de LHERM"*

Ayant écrit un texte gascon sur un trottoir communal, Louis fut contraint de l'effacer - d'où sa réaction.

*IPAS LE CAMPANE DE POULASTRON QUE SOUNNOU SOUNNOU NEIT
ET JOUR - MES I LE CAMPANE DOU LHERMO QA BASTIT TOUT A QUO
TOUT EN ESTE A LA RETRETO CENCE ESTE ÉSTAT DECOURAT
L. B.*

*Ce n'est pas le sonneur de POLASTRON qui sonnait, sonnait nuit et jour -
mais c'est le sonneur de cloches de LHERM qui a bâti tout cela tout en
étant à la retraite sans avoir été décoré
L(ouis) B(ONZOM)*

Ayant été sonneur des cloches de la paroisse de LHERM durant 35 ans, il fut suspendu - sans avoir été décoré ! - pour cause d'électrification des cloches.

*O POUDEZ VOS TRUFA DE MA BESTIEZO MES RIGOULERAZ PAS DE
MES ESCUTS ET ARRO QUEI ACABAT DE PLA OU MAOU HAI -
ADIU SIATZ LES NOSTES
BONZOM*

*Vous pouvez vous moquer de ma bêtise mais vous ne rigolez pas de
mes écus et maintenant que j'ai fini de bien ou mal faire, Adieu !
soyez des nôtres.
BONZOM*

Façade du 4 bis, place de l'Eglise
Tout autour d'une niche abritant un petit porteur de gerbe ayant un pantalon à pont :

O TU TOURS DE COUN NE MANQOS PAS UN

Oh ! toi, tour d'idiot, tu n'en manques pas un

Puis plus bas, soit sur le mur, soit sur les linteaux de baies :

QUI COUPO LA FLOU COUPO LA GRANO

Qui coupe la fleur, coupe la graine

BAOUMES ESTE DARE UN CAGAYRE QUE DABAN UN PICAIRE

Mieux vaux être derrière un "crotteur" que devant un piqueur

QUI MAL NOU FA MAL NOU PENSO

Qui nous fait du mal, pense mal de nous

LE SOULEIL LUSSIS SCLARIO PER TOUT LE MONDE

Le soleil luit et éclaire pour tout le monde

Autour d'un grand cadran solaire qu'il a construit :

LE TEMPS SENBA LA VIDO I COURTO

Le temps s'en va, la vie est courte

Au-dessous de ce cadran :

MEN BAOU AL MAYNE TUA UN GAY

*Je m'en vais au Mayné tuer un geai
(Mayné est le nom d'une métairie du village)*

REN DE MES BET DE NAISSÉ BIOUE ET MOURI DINS
LE MEMO BILLATGE

Rien de plus beau que de naître, vivre et mourir dans le même village

A CADUN SOUN MESTIE E LAS BACOS SERAN PLA GARDADOS -
UN VERITABLE PESCOLUNO

*A chacun son métier, les vaches seront bien gardées -
(signé) un véritable pêcheur de lune⁽¹⁾*

EMMERDAU LE HAGOT MAIS RESPECTAU LA LIO

Je méprise le fagot mais je respecte le lien

Allusion à un élu portant son écharpe liée à sa ceinture.

AH SE JOUENESSO SABIO ET SE BIELLESSO POUUDIO

Ah ! si jeunesse savait et si vieillesse pouvait

(1) A LHERM, vivait autrefois, un innocent dont la jeunesse s'amusait. Les jeunes l'amenaient au café avec eux ; vers minuit, par beau temps et pleine lune, ils l'emmenaient jusqu'au vivier de l'église et lui faisaient pêcher la lune (reflétée dans l'eau). D'où son sobriquet de "pêcheur de lune" !

Au 21, avenue de Toulouse (Maison de 1862 - appartenant à M. et Mme BONZOM)

AYSSI ES COUMO AU CASTET DE BARBARENS POULIT DE DEHORO
E LETCH DE DIGENS

Ici, c'est comme au château de Barbarens, joli dehors et laid dedans.

Henri PETIT

Nous remercions tout particulièrement notre ami, M. Henri Petit, pour la remarquable collecte d'inscriptions gasconnes qu'il nous propose ainsi que pour les précieuses explications qu'il nous donne. Grâce à elles, tout s'éclaire. Nous comprenons certaines allusions qui nécessairement nous échapperaient.

* AVIS DE RECHERCHE n° 53

Sous l'Ancien Régime le pont de Croix-Daurade sur l'Hers (route d'Albi) était appelé **pont de Velours**.

Qui pourrait nous dire pour quelle raison on l'appelait ainsi ?

* UN ÉVÉNEMENT DE LA VIE PAROISSIALE A MARTRES, AU XVII^e SIÈCLE : LE PROCÈS DU CURÉ JONQUÈRES

Notre regretté ami et confrère Henri Ménard avait, avec patience, dépouillé les archives du fonds de l'ancien évêché de Rieux. Son travail conjugué dans les Archives départementales, sur le terrain et, aussi, dans les Archives communales nous ont valu, de sa part, des publications qui apportent la mémoire de ce diocèse de l'Ancien Régime, créé en 1317-1318 par le pape Jean XXII.

Il puisa dans ces archives une des grandes joies de sa vie en y découvrant l'existence de la crypte de l'église de Montesquieu signalée au cours d'une visite pastorale de Mgr Jean-Louis de Bertier le 12 avril 1621⁽¹⁾. Ce fonds de Rieux, qui rapporte bien des faits de la vie diocésaine, contient entre autres la relation, assez spécifique, de cas traités par l'Officialité du diocèse.

Henri Ménard avait ainsi inclus dans son ouvrage sur *Carbonne*, la relation faite par R. Foch des "écarts" du prêtre Ranson au XVII^e siècle. Il y citait également un autre cas survenu à Martres, celui du prêtre Jonquères⁽²⁾.

Nous avons eu la curiosité d'en savoir davantage sur ce cas précis.

(1) MÉNARD (H.), "La crypte de l'église Saint-Victor à Montesquieu" in *Revue de Comminges*, 1984, pp. 183-192.

(2) MÉNARD (H.), *Carbonne*, Saint-Girons, 1985, pp. 371-376.

Les principaux griefs portés contre le prêtre Pierre Jonquères (Épiscopat de Mgr Jean-Louis de Bertier)

Les griefs portés à la connaissance de l'évêché de Rieux (Officialité) sont au nombre de neuf dont nous évoquons les principaux portés par les consuls de Martres en octobre 1627 :

+ au prône du dimanche, il dit : *"vous autres mariés allez au cabaret le dimanche et le long de la journée et laissez vos femmes et enfants mourir de faim dans vos maisons... vous mériteriez que vos femmes vous fassent forfait..."*

+ il est accusé de se promener tous les jours sans manteau et sans soutane *"portant arquebuse sur le col..."*

+ il bat *"avec scandale les enfants qui l'assistent pendant la célébration de la messe..."*

+ à une fête du Carnaval il a été l'objet de scandale traitant un habitant *"de sot, fat et ayant son surplis au bras l'aurait quitté l'appelant plusieurs fois au combat et à se battre à coups de poings en public"*.

+ *"a engrossé deux fois la fille de Jean Bernard..."*.

+ au cours du prône *"il dit tout haut que les consuls du lieu sont des larrons et Me Labatut consul étant à son siège" il le traite de larron...*

+ il a une telle attitude, il tient de tels propos sur le compte des consuls que ceux-ci *"ont été en délibération plusieurs fois de le mettre en prison..."*.

+ enfin *"il y a 6 ou 7 ans ayant fait association avec les autres prêtres du lieu" malgré les conventions établies, il n'a pris qu'un seul vicaire, les autres prêtres ayant été contraints "de s'en aller en des lieux fort éloignés pour gagner leur vie en vicariant..."*.

L'affaire sera instruite en août, septembre, octobre et novembre 1634 par l'Officialité de Rieux (tribunal ecclésiastique). L'official étant Me Guillaume de Santussan, chanoine.

A l'audition de Pierre Jonquères devant l'officialité il a reconnu qu'il avait porté quelquefois l'arquebuse mais sans faire de scandale ; il a nié la question d'engrossement ne connaissant pas la fille qui *"a laissé quelque balot qui demeurent dans la maison" ... "Exorté de mieux dire la vérité a dit l'avoir dite"* et a signé.

Furent entendus à l'Officialité au mois d'août :

les consuls de Martres :

Noble Jean de Labatut.- Dominique Labatut, bourgeois.- Gabriel de Labatut.- Dominique Boube.- Vidian Ducassé.- Antoine Jean Labatut.- Dominique Bailac jeune.-

Six prêtres de Martres :

Bernard Boisson, 55 ans.- Antoine Boisson, 50 ans.- Jean Baignères, 34 ans.- Gabriel Arroy, 28 ans.- Jean Coulle, 35 ans.- Vidian Boube, 45 ans.-

Trois autres Martrains :

Vidian Boué, notaire.- Jean Vingt, 47 ans, forain, ancien militaire du régiment du Maine.- Bernard Dufour, 45 ans, travailleur.-

Le 12 août 1634, ils attestent sur "*la bonne vie et mœurs*" de Jonquères.

L'officialité de Rieux conclut le 2 septembre 1634 que "*Jonquères doit être élargi par tout et ordonne qu'il sera plus amplement enquis... pour certains cas résultant du procès condamné à tous dépens*".

Le 3 octobre 1634 Jonquères "*a esté élargi pour tout*".

Nous avons essayé de résumer ce dossier qui est assez confus. La personnalité du prêtre Jonquères, qui assume le vicariat de Martres au moment de la plainte, apparaît assez difficile à cerner. Il semble avoir été en butte avec les consuls en 1627.

On apprend aussi qu'il y avait à Martres, résidant dans la commune elle-même, six autres prêtres (de 28 à 55 ans) qui ne sont pas officiellement attachés à la paroisse mais qui ont "*besoin de gagner leur vie en vicariant*". Cette "abondance de prêtres" et le souci de leur situation matérielle ne fut-elle pas une source de rivalités et de conflits ?

Quel climat y avait-il à Martres au XVIIe siècle ?

L'application du Concordat de 1516 avait apporté une perturbation dans les us et pratiques du clergé aux XVIe et XVIIe siècles par la mise en commende de bénéfices multiples... Comment était régie la paroisse de Martres ? Y avait-il un clergé commendataire ? Il n'est question que de vicariat⁽³⁾.

On sait qu'au milieu du XVIIe siècle l'official du diocèse de Rieux poursuivait les recteurs de Mauzac, de Montesquieu-Volvestre, de Daumazan qui "*vivaient à la vue et au su de tous en concubinage*". Barrière-Flavy rapporte que l'évêque de Rieux au XVIIe siècle adressait de sévères remontrances à des prêtres "*qui beuvent de vin plus qu'il n'en fault... jouent aux quilles au lieu d'estre à l'église au temps qu'il y fault faire le service... profèrent des paroles scandaleuses, mesme de reniements et blasphèmes du nom de Dieu*"⁽⁴⁾.

(3) BONNASSIES (Abbé), *Martres-Tolosane, ses curiosités archéologiques*, Toulouse, 1939, livre I, pp. 60-61 ne signale pas Jonquères au XVIIe siècle mais au XVIIIe siècle : "*l'abbé Pierre Jonquères faisait partie de la Fraternité des prêtres lorsqu'en 1714 l'évêque de Rieux lui confia la paroisse de Martres... qu'il connaissait bien déjà. Quoiqu'il ne fut pas natif de Martres, on le regardait cependant comme Martrais, car sa famille était venue se fixer chez nous depuis quelque temps... Il était docteur en théologie et fort passionné, paraît-il, pour l'étude des sciences sacrées... il assista à l'assemblée consulaire du 7 novembre 1714... et demeura curé de Martres jusqu'en 1739*". Au XVIIe siècle, l'abbé Bonnassies signale 3 curés à Martres, l'abbé Bonnefond, né à Francon ; l'abbé Gagnères et Me Théodore de Rabaudy, fils du seigneur de Montoussin, docteur en théologie. Il signale que des prêtres séculiers prirent la place de ceux de Saint-Sernin à partir de 1526, qu'il y avait une Fraternité de prêtres avec droit de préférence aux prêtres actifs de la paroisse et cite pour le XVIIe siècle qui nous intéresse trois prêtres enfants de Martres : Labatut, Boube et Dignat.

(4) BARRIERE-FLAVY (C.), *La chronique criminelle d'une grande province sous Louis XIV*, édit. Occitania, E.H. Guitard, 1926 : Misère et turpitudes du Bas clergé, ch. V, p. 102 et cf. du même : "Le diocèse de Rieux au XVIIe siècle" in *Revue Historique de Toulouse*, 1925.

La plainte portée à l'évêché de Rieux en octobre 1627 ne fut instruite et liquidée qu'en octobre 1634, soit 7 ans après... Faut-il mettre cet écart sur le compte d'une longue observation et du climat évoqué par Barrière-Flavy ?

Quoiqu'il en soit, cette anecdote fait partie de l'histoire martraise.

(A.D.H.G. 2 G 109)

Gabriel MANIÈRE

*** LETTRE ADRESSÉE PAR JOSEPH VIGUERIE, Maire de TOULOUSE⁽¹⁾, le 17 août 1831, au Maire de LEGUEVIN**

Après la publication de la "Petite bibliothèque n° 49" consacrée à la Révocation de l'instituteur de Lacaugne, en avril 1850, victime d'une "chasse aux sorcières" impitoyable, notre ami Georges Pénavayre nous fait parvenir la photocopie d'une lettre adressée, au début de la Monarchie de Juillet, par le Maire de Toulouse, Joseph Viguerie, Président du Comité d'Instruction primaire⁽²⁾, au Maire de Léguevin dans laquelle il demande des renseignements concernant "la conduite politique" d'un instituteur exerçant dans sa commune, quémendeur d'une aide financière⁽³⁾.

A la lecture de la lettre on s'aperçoit que l'attribution éventuelle d'un secours ne dépend pas uniquement de la situation difficile dans laquelle se trouve l'instituteur concerné mais demeure largement subordonnée à l'opinion que celui-ci manifeste à l'égard "du gouvernement déchu".

M. Pénavayre pense, à juste titre, qu'on peut rapprocher la démarche effectuée par le Maire de Toulouse auprès de son confrère de Léguevin à celle qui, vingt ans plus tard, aboutira à la révocation de l'instituteur de Lacaugne.

Voici de texte de la lettre qui vous permettra de juger par vous-même.

(1) Joseph Viguerie, chef de la municipalité provisoire de Toulouse a été nommé Maire de la ville, au lendemain des Trois Glorieuses.

(2) En tant que Président du Comité d'instruction primaire, Joseph Viguerie est chargé d'instruire les demandes de secours adressées au gouvernement par les instituteurs de la Haute-Garonne.

(3) La situation matérielle des instituteurs primaires, au début de la Monarchie de Juillet, est des plus précaires.

Mairie de TOULOUSE
Bureau du Secrétariat

Toulouse, le 17 août 1831

Monsieur le Maire (de Léguevin),

"Le Sieur Saint-Girons Honoré, instituteur à Léguevin étant au nombre de ceux qui doivent recevoir des secours du gouvernement, je vous prie de vouloir bien me faire connaître le plus prochainement possible quelle est sa conduite politique et si vous le croyez digne de la faveur qui lui est accordée.

Il m'a été rapporté que le Sieur Saint-Girons a deux fils qui tiennent des propos infâmes contre le gouvernement. Je désirerais savoir si le père pense comme eux et s'il donne des preuves qu'il était dévoué au gouvernement déchu.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée."

Le Maire de Toulouse,
Président du Comité d'Instruction primaire,

Joseph Viguerie.

Lettre communiquée par Georges Pénavayre

* EN PARCOURANT LES REGISTRES PAROISSIAUX

Les deux textes reproduits ci-après, datés de la fin du XVIIe siècle, reflètent quelque peu l'ambiance en France avant la Révocation de l'Edit de Nantes.

Ils sont extraits du registre paroissial E 4157 de la paroisse de Sorèze retranscrits et présentés tels qu'ils ont été rédigés par le curé d'alors, J. Cros, en 1683 et 1685.

Ils constituent des témoignages particulièrement éloquents de la pression exercée par l'église catholique avec l'appui du pouvoir royal sur les protestants pour obliger ceux-ci à abjurer leur foi afin de rejoindre l'église catholique, apostolique et romaine.

Mais alors qu'en mai 1683 on se contente à les inviter, sans grand succès d'ailleurs, à "revenir dans la communion de l'église romaine", deux ans plus tard, en octobre 1685, alors que Louis XIV est sur le point de révoquer l'Edit de Nantes (il sera révoqué le 18 octobre), les moyens utilisés se révèlent infiniment plus efficaces : la présence de deux compagnies de gens de guerre aux portes de Sorèze et la menace qu'elles représentent, permet d'obtenir sans peine la conversion massive et "spontanée" des protestants de la ville.

PREMIER TEXTE

"L'an mil six cens quatre vingt trois et le neuvième May feut signifié la lettre pastorale adressée a Messieurs de la R.p.R.⁽¹⁾ pour les inviter a revenir dans la

(1) R.p.R. : Religion prétendue réformée.

Communion de l'Eglise Romaine faite par Messieurs les Eveques de France dans une assemblée à Paris l'année... Estant commissaire Monsieur dagayssau intendant de la province du Languedoc laquelle dite lettre feut signifiée dans leur temple à Messieurs du consistoire ou leur ministre fit une courte harangue toute plaine de louanges à l'honneur du Roy et de Monsieur le Commissaire auquel ministre le dit commissaire commande de taire ou de changer de discours sur ce qu'il dit qu'ils avaient résolu de ne rentrer jamais dans la communion de Rome. Surquoy M. l'intendant lui dit qu'avec la grace de Dieu ils y pourront revenir. A quoy le dit ministre respondit qu'ils n'avoient pas besoin de grace pour cela. M. Raynaud grand vicaire de Lavaur apres tout cela harangua mais d'une façon merveilleuse ce qui ravit l'auditoire et nous pouvons dire avec vérité que nous avons entendu prescher dans leur temple le dit vicaire général tant son discours estoit docte et patétique."

DEUXIÈME TEXTE

"L'an mil six cens quatre vingts cinq et le onzième octobre feurent appeles par ordre de Monseigneur l'Evêque de Lavaur à la maison de ville les messieurs de la R.p.R. pour y délibérer s'ils devaient rentrer dans l'union de l'Eglise romaine ou estait présent le dit sieur Evêque avec M. le Verie gentilhomme de M. de Nouailles gouverneur de la province du Languedoc ayant été délibéré dix resoleurent qu'on y devoit rentrer qui feut M. David Blaquièrre M. fauche M. feselrane M. Roberti M. Grimal monsieur du Leva Ollivier Borrel Castelvieux flureus Blaquièrre et Anthoine Cau qui tous signèrent ensuite de quoy M. leveque les amena à l'Eglise leur donner l'absolution de la censure et un chacun se retira. Et le quatorzième presque tout le reste de la ville se convertit à la reserve des femmes Dieu les veuille toucher des lumières du St Esprit. Et le quinsième sur la nouvelle que les gens de guerre estoient à Revel comme il estoit vrai toutes les femmes filles et hommes qui restoient encore à se convertir vinrent en foule à l'Eglise ou à la maison de ville ou lon fit en general l'abjuration entre mes mains avec une presse imaginable un chacun voulant être des premiers présentement il nen reste que bien peu qui ont promis d'obeir aux volontés du Roy et de Monsieur l'Evêque. Et la sixième partie de ceux qui resterent ont obei sestant venus se jeter entre mes mains pour y faire l'abjuration. Enfin le dixseptième octobre mil six cens quatre vingts cinq toute la ville tant hommes que femmes et enfants se trouvèrent estre réunis à la communion de l'Eglise Catholique apostolique et Romaine (au nombre de 450 âmes). Louange à Dieu pere fils et Saint Esprit. Amen

J. CROS curé

*"Les deux compagnies des gens de guerre qui doivent venir à Sorèze pour obliger ces messieurs de la R.p.R. à changer de Religion estoient tirés de Regiman de Konismar tous alemans, Commissaire M. le Verie envoyé par M. de Nouailles gouverneur du Languedoc.
Cette Année."*

*
* *

Quelques notes sur SORÈZE

Sorèze comme de nombreuses villes ou villages du Lauragais a vécu des heures tragiques durant les guerres de religion. Ainsi :

le 6 juin 1573. Une expédition huguenote, commandée par le Sieur de Deymes sur ordre du Baron de Senégas, s'empare de Sorèze. Les protestants démolissent alors l'église abbatiale, une partie du monastère et la nef de l'église paroissiale St-Martin ; seul le clocher est épargné pour servir de tour de guet. L'expédition fait une bonne centaine de victimes.

Le 3 mars 1580. Une armée catholique, sous les ordres de St-Paulet et du capitaine Gindoulac pénètre dans Sorèze par escalade. Les prisonniers, au nombre de 80, sont assommés à coups de maillet.

Apprenant cela, les protestants du Haut Languedoc reprennent les armes sous le commandement de Henri de la Tour, vicomte de Turenne (le Père du Grand Turenne) que le Roi de Navarre avait nommé lieutenant général : Sorèze est assiégé.

Le 13 septembre 1580. Après avoir défait plusieurs colonnes de ravitaillement catholiques, envoyées pour dégager Sorèze, les protestants investissent la ville - "*par une nuit très obscure et un vent d'autan extraordinaire*".

Ils procèdent à de violentes représailles - "*ils tuèrent tout ce qui se rencontra et, particulièrement, ceux qui avaient changé de Religion*".

A partir du printemps 1598 l'Edit de Nantes apporte un apaisement très relatif. Dès 1621 les troubles et les affrontements reprennent de plus belle.

Les protestants, placés sous les ordres du Duc de Rohan, s'opposent à l'Armée Royale, commandée par Praslin et Bassompierre ou par le Maréchal de Thémynes, commandant du Roi en Languedoc.

Tout ceci n'est qu'un très bref aperçu de ce que vécurent les habitants de Sorèze et des environs au moment des guerres de religion.

*
* *

Aujourd'hui, à Sorèze, le temple n'est plus utilisé en tant que tel. Mais il y a un cimetière, indépendant du cimetière communal, uniquement réservé aux protestants.

Quant au clocher St-Martin, toujours solide, classé Monument historique, bien "campé" au cœur de l'agglomération, il domine fièrement la Ville du haut de ses 32 mètres.

Texte et Notes communiqués par Jean PECH

*** LETTRE ADRESSÉE AUX AMIS DES ARCHIVES DE LA HAUTE-GARONNE par Guy-Pierre Souverville, secrétaire de notre Association, chargé des relations avec le Comminges, Président de la Société d'Études et Recherches du Nébouzan**

Chers Amis,

Votre Conseil d'Administration m'ayant confié la responsabilité des "affaires commingeoises", je me dois de vous informer des incidents récents qui ont vu s'affronter les associations propriétaires de l'ancienne abbaye de Bonnefont et les habitants de Saint-Martory.

La Télévision régionale et la Dépêche du Midi ayant traité cet événement à leur façon, je m'efforcerai de résumer les faits, très sommairement :

"La Société des Etudes du Comminges" possède à Saint-Martory un immeuble dit "Maison Casteret" qui lui fut cédé, en 1948, par la "Société Elf-Aquitaine". Son seul intérêt était de contenir les éléments architecturaux de la **salle capitulaire de Bonnefont**, transportés là par les de Lorde, successeurs des Lacombe, acheteurs de l'abbaye, lors de la vente des Biens Nationaux, en 1790.

La réhabilitation de l'ancienne abbaye de Bonnefont que la "Société des Etudes du Comminges" et "l'Association Sauvegarde-Bonnefont" poursuivent depuis 1983 a vu le dégagement de l'ancien cloître, de l'abbatiale, des bâtiments conventuels. Leurs substructions sont prêtes à recevoir les pierres "rapatriables" (certaines ont déjà été offertes).

Lorsque le cloître et la salle capitulaire viendront rejoindre dans le site le bâtiment des convers, la porterie monumentale et la fontaine restaurées, ce programme pourra être poursuivi par le dégagement du palais abbatial, du moulin et du réfectoire. En un mot, à quelques minutes de Saint-Martory, c'est un haut-lieu de l'histoire cistercienne et de l'histoire commingeoise qui s'offrira au visiteur, offrant les meilleures potentialités d'un tourisme culturel à la ville la plus proche.

Or, c'est celle-là même qui s'est opposée, par la force, à l'opération de démontage de la façade de la "Maison Casteret", alors que l'entreprise était "missionnée" par la D.R.A.C. et sous la surveillance de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques. La ville de Saint-Martory ne possède sur cet immeuble (qui s'écroule et menace un trésor monumental) aucun titre de propriété. Elle n'a aucun projet de réemploi, au cas où elle parviendrait arbitrairement, à le conserver.

Les associations culturelles commingeoises, dont la "Société d'Etudes et Recherches du Nébouzan" que j'ai l'honneur de présider apportent leur soutien aux associations propriétaires.

Elles vous remercient de votre participation à **la pétition ci-jointe** que je vous demande de me renvoyer **le plus rapidement possible**. C'est un geste qui s'inscrira dans la sauvegarde de notre patrimoine.

Avec ma profonde gratitude, je vous prie d'agréer, Chers Amis, l'expression de mes sentiments les plus reconnaissants.

Guy-Pierre SOUVERVILLE

PÉTITION

Date :

Nom
Adresse

Prénom

Association (s'il y a lieu)

**Je déclare soutenir l'opération prévue par la "Société d'Etudes de Comminges"
et "l'Association Sauvegarde-Bonnefont"
telle qu'elle se déroule depuis plusieurs années,
sur la base de l'étude préalable de M. l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.**

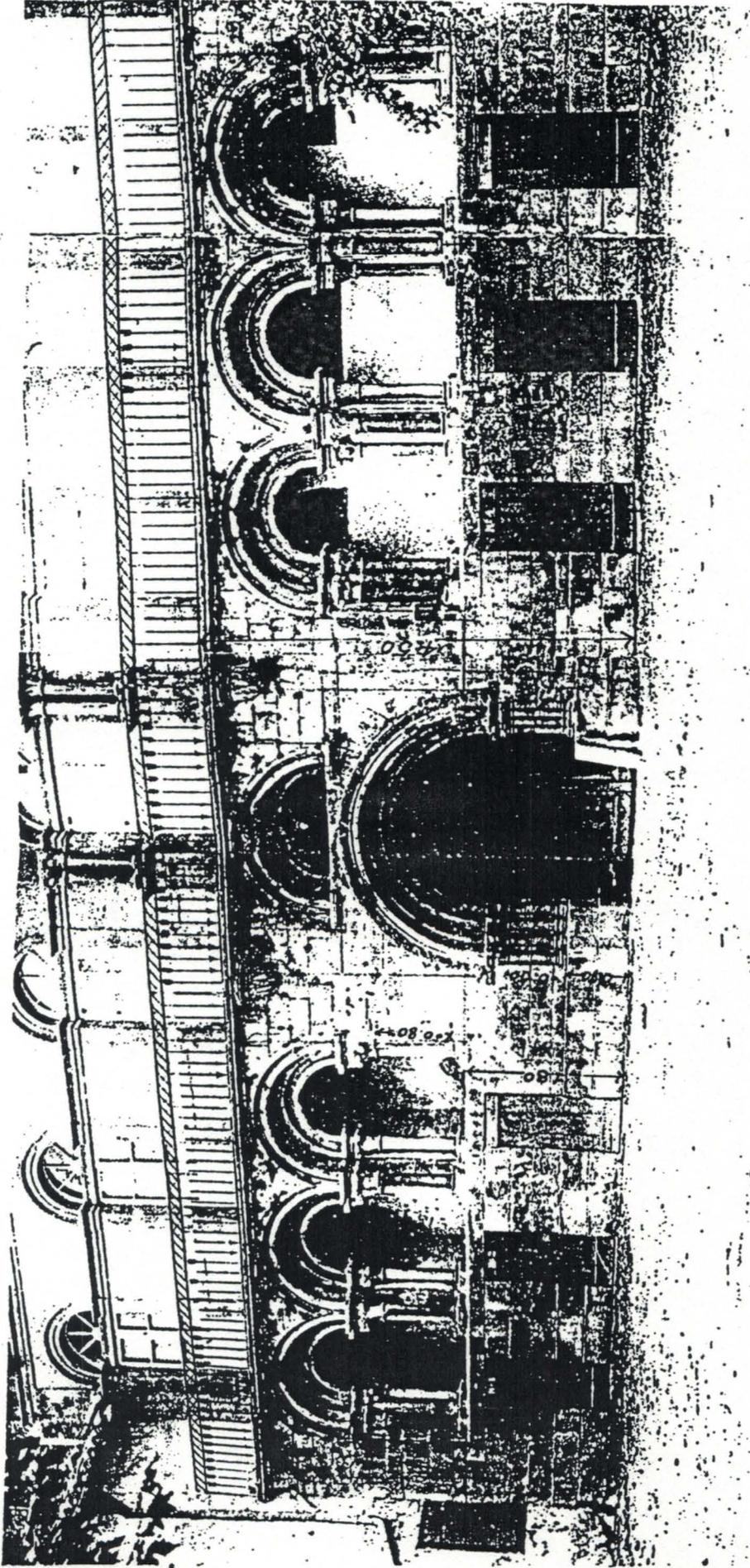
**Elle inclut, tout particulièrement, le rapatriement de la façade de la Salle Capitulaire de Bonnefont
et le cloître du Jardin Public de Saint-Gaudens.**

Signature :

*Il s'agit de revaloriser le patrimoine commingeois,
en rendant à l'ancienne Abbaye de Bonnefont une richesse monumentale
qui lui permettra de devenir un site majeur.*

Retourner la pétition à l'adresse suivante :
Guy-Pierre SOUVERVILLE
149, boulevard Déodat-de-Séverac
31300 TOULOUSE

BONNEFONT



FAÇADE DE LA SALLE CAPITULAIRE

(Saint-Hartory)